



# Carte d'identité luxembourgeoise

## La taxe au profit de l'Etat est fixé à :

- pour les jeunes de plus de 15 ans et les adultes : 14 euros  
(validité 10 ans)
- pour les jeunes âgés de 4 ans au moins et âgés de moins de 15 ans : 10 euros  
(validité 5 ans)
- pour les enfants en-dessous de 4 ans : 5 euros  
(validité 2 ans)

Procédure accélérée en cas d'urgence : 45 euros

La taxe peut être réglée :

- via l'application mobile Digicash
- via une borne Digicash
- via un bancomat
- en ligne, par virement ou par versement sur le compte CCPL n° IBAN LU44 1111 7028 7715 0000, code BIC (CCPLLULL) au bénéficiaire suivant :

TS-CE CTIE  
CARTES D'IDENTITES  
B.P. 1111  
L-1011 Luxembourg

La taxe au profit de l'État est à acquitter par le citoyen avant de se présenter à l'Administration communale

- Les personnes qui effectuent leur demande auprès du service Demandes de carte d'identité du Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) peuvent également payer directement sur place.

À présenter à l'Administration communale :

la quittance de paiement du montant de la taxe

+

l'ancienne carte d'identité ou la déclaration de vol/perte